

Banque d'Hochelaga

Vingt-deuxième assemblée annuelle des actionnaires

Tenue dans les bureaux de la Banque, à Montréal, lundi, le 15 juin 1896, à midi.

M. F. X. St-Charles est appelé au fauteuil.

M. M. J. A. Prendergast est prié d'agir comme secrétaire.

Le secrétaire donne lecture des annonces de la "Gazette du Canada" convoquant cette assemblée.

M. A. O. Morin et J. G. Duhamel sont nommés scrutateurs sur motion de M. F. X. St-Charles secondé par M. Chs. Chaput.

VINGT-DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL

A Messieurs les Actionnaires de la Banque d'Hochelaga.

Messieurs,

L'année fiscale qui vient de finir a été profondément troublée par une anxiété générale.

La grave question monétaire aux Etats-Unis, la crainte continuelle de complications internationales, les embarras d'une institution importante, les bas prix des produits de la ferme, sans compter les luttes politiques, ont sérieusement entravé la marche du commerce, de l'industrie et de la finance.

Sous ces circonstances, votre Direction a cru qu'il valait mieux garder de fortes réserves en billets de la Puissance, en numéraire, en débetures, etc., que de viser à réaliser de gros profits.

Néanmoins, le vingt-deuxième exercice financier de votre banque a eu pour résultat le paiement de deux dividendes représentant 7 p.c. et l'appropriation de \$25,000.00 au fonds de réserve.

La nouvelle Succursale, rue Ste-Catherine-Centre, dont nous annonçons l'ouverture prochaine à la réunion de l'an dernier, est maintenant en pleine activité et justifie nos prévisions de succès.

Comme d'habitude, des inspections régulières, et des vérifications de toutes les valeurs, ont été faites pendant l'année au Bureau-Chef et aux Succursales.

La lecture du Compte de Profits et Pertes, ainsi que du Bilan, va vous donner le résumé des opérations de la banque, de même que sa position au 31 mai dernier.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Pour les 12 mois finissant le 30 mai 1896

Crédit.

Balance au crédit de profits et pertes, 31 mai 1895.....	\$ 3,689 74
Profits pour l'année finissant au 30 mai 1896, déduction faite des frais d'administration, intérêts sur dépôts, pertes et pertes probables.....	81,435 41
	<u>\$ 85,125 15</u>

Débit.

Dividende 31 0/0 payé le 1er déc. 1895.....	\$28,000 00
Dividende 31 0/0 payable le 1er juin 1896.....	28,000 00
Porté au fonds de réserve.....	25,000 00
Balance au crédit de profits et pertes, 30 mai 1896.....	4,125 15
	<u>\$85,125 15</u>

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) F. X. ST-CHARLES,
Président.

BILAN

30 MAI 1896

Passif

Capital versé.....	\$ 800,000 00
Fonds de réserve.....	345,000 00
Profits et pertes.....	4,125 15
Fonds de garantie des employés.....	20,000 00
Dividendes non réclamés.....	446 90
Dividende payable, 1er juin 1896.....	28,000 00
	<u>\$1,197,572 05</u>
Billets de la banque en circulation.....	722,626 00
Dû à d'autres banques en Canada.....	900 00
Dû à d'autre banques en paysetrangers.....	3,805 82
Dépôt ne portant pas intérêt.....	965,224 50
Dépôt portant intérêt.....	2,922,119 41
Traites des agences sur le Bureau chef, non payées.....	26,411 29
	<u>\$4,641,087 05</u>
	<u>\$5,838,659 10</u>

Actif

Or et argent.....	\$ 90,359 28
Billets de la Puissance.....	538,926 00
Dépôt au gouvernement, en garantie de la circulation.....	34,040 00
Billets et chèques d'autres banques.....	310,374 95
Dû par d'autres banques, en Canada.....	21,091 21
Dû par d'autres banques, en Angleterre et en pays étrangers.....	184,691 83
Débetures de la Puissance du Canada.....	268,176 79
Autres débetures.....	20,000 00
Prêts à demande sur actions et débetures.....	349,811 78
	<u>1,817,471 84</u>
Billets escomptés courants.....	3,809,661 14
Billets en souffrance, (pertes déduites).....	12,628 69
Billets en souffrance, garantis par hypothèques ou autres valeurs.....	56,618 09
Hypothèques.....	16,200 01
Propriétés foncières.....	45,111 78
Edifices de la banque.....	36,842 50
Ameublement et papeterie.....	44,125 06
	<u>\$1,021,187 26</u>
	<u>\$5,838,659 10</u>

(Signé) M. J. A. PRENDERGAST,
Gérant Général.

M. le Président commente le rapport et donne des statistiques intéressantes.

Puis, à la demande du Président le gérant-général fait les quelques observations suivantes :

"Le rapport de messieurs vos Directeurs vous donne en quelques mots le précis de la situation.

"Ce malaise universel qui paralyse les affaires est le résultat inévitable d'un état de choses, je serais tenté de dire d'un système dont je vous ai déjà signalé les dangers.

"Ce système a été inauguré chez nos voisins des Etats-Unis, qui ont fait trop d'entreprises de chemins de fer et autres avec du capital emprunté à l'étranger. Chez eux, le commerce et l'industrie n'ont pas su proportionner leurs opérations à leurs capitaux ; mais par-dessus tout, les particuliers ont vécu au-delà de leurs moyens. Aussi, lorsqu'il a fallu rencontrer les obligations la crise a commencé sur toute la ligne. Le capitaliste étranger est devenu défiant ; il a voulu réaliser, et l'or américain s'est exporté en quantités telles que le Congrès a cru devoir s'en occuper. Mais en dépit de prodiges d'habileté financière, leur crise n'est pas finie.

"Nous avons jusqu'à un certain point imité l'imprudence de nos voisins et nous en subissons les conséquences.

"En vue des efforts infructueux déjà faits pour mettre fin à la crise et ramener la confiance, la logique semblerait indiquer qu'on n'y parviendra qu'en opérant tout d'abord de sages réformes dans les petites choses ; c'est-à-dire

dans l'économie domestique. L'Ecosais qui est né financier a formulé le proverbe suivant qui est accepté comme "Sterling" dans tout l'Empire Britannique. Prenez soin de vos "pennies" et vos "pounds" prendront soin d'eux-mêmes : (Take care of your pennies and pounds will take care of themselves.)

"En effet, celui qui aura appris à régler ses dépenses sur ses revenus et à économiser, ne sera guère exposé à tenter des entreprises au-delà de ses forces. Il saura faire régner l'économie et la prudence au sein des associations commerciales et industrielles qu'il peut être appelé à diriger de même que dans les conseils de l'état, si ces concitoyens lui confient leurs intérêts publics.

"Alors, la Providence aidant, la prospérité renaîtra, car l'économie, la prudence et la prospérité sont presque inséparables."

Proposé par M. X. St Charles, secondé par M. R. Bickerdike :

"Que le rapport qui vient d'être lu soit adopté." Adopté.

Proposé par M. Adolphe V. Roy, secondé par M. Eustache Lemay :

"Que les remerciements des actionnaires sont dus à M. le Président, à M. le vice-Président et à MM. les Directeurs, pour leur bonne administration des affaires de la Banque, pendant l'exercice financier qui vient de se terminer." Adopté.

Proposé par M. J. P. Lebel, secondé par M. Alph. David :

"Que des remerciements soient aussi votés au Gérant-Général, à l'Assistant-Gérant, et aux autres officiers de cette Banque, pour le zèle qu'ils ont déployé dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs." Adopté.

Proposé par M. James Price, secondé par M. Edwin Hurtubise :

"Que l'assemblée procède à l'élection de MM. les Directeurs de cette Banque." Adopté.

Proposé par M. Adolphe V. Roy, secondé par M. J. E. Beaudry :

"Qu'un seul bulletin soit rempli et que ce bulletin soit considéré comme renfermant la décision de l'assemblée." Adopté.

MM. les scrutateurs font le rapport suivant :

"Nous scrutateurs, dûment nommés à l'assemblée annuelle des actionnaires de la "Banque d'Hochelaga", ce jour, déclarons les messieurs suivants élus Directeurs de cette Banque, pour l'année courante." viz :

MM. F. X. ST-CHARLES,
R. BICKERDIKE,
CHS CHAPUT,
J. D. ROLLAND,
J. A. VAILLANCOURT.

Montréal, le 15 juin 1896.

(Signé.) A. O. MORIN,
J. G. D. DUHAMEL,
Directeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Chs. Chaput prie M. St-Charles de vouloir bien céder son siège à M. le vice-président, R. Bickerdike ; puis il soumet à l'assemblée la proposition suivante, qui est secondée par MM. Adolphe Roy et J. P. Lebel :

"Les actionnaires de la Banque d'Hochelaga, voulant témoigner à leur digne président, M. F. X. St-Charles, qu'ils savent apprécier et reconnaître le dévouement constant qu'il ne cesse de prodiguer aux affaires de cette institution, décident que ces honoraires